

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

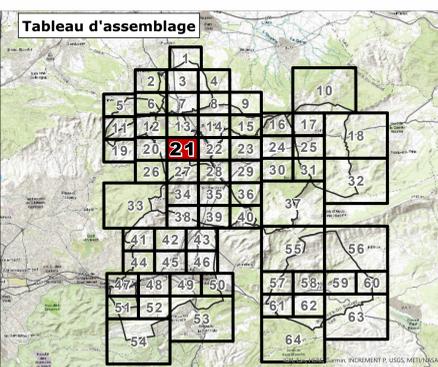
PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

LA DESTROUSSE, PEYPIN



1:2 000



Urbanisme

URBANISME

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune, d'Arrol, de La Destrousse, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Huveaune

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUi

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alta table - Prescriptions simples
- Alta table - Prescriptions renforcées
- Alta fort - Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouffardise, Peyget et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- ZS de poutre 1 (P1)
- ZS de poutre 2 (P2)
- ZS de poutre 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MASSES D'EAU

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors-périmètre vers le territoire de protection au puits de captage
- Périmètre de protection rapprochée - source hors-périmètre vers le territoire de protection au puits de captage

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât rigide
- Cimetière

